

L'école propose une formation en apprentissage appelée Formation Initiale sous Statut d'Étudiant puis d'Apprenti (FISEA) pour ses 4 spécialités en cycle ingénieur :

- Informatique (Calais)
- Génie Industriel (Saint-Omer)
- Génie Énergétique et Environnement (Dunkerque)
- Agroalimentaire (Boulogne-sur-Mer)

La 1^{ère} année est commune aux 2 voies (FISE - Formation Initiale sous Statut d'Étudiant - et FISEA), avec des enseignements renforcés en sciences de l'ingénieur et en sciences humaines, afin d'être mieux préparé à une entrée rapide dans le monde de l'entreprise.

En 2^{ème} et 3^{ème} année, les apprentis suivent 34 semaines de formation au sein de l'école et 70 semaines en entreprise.

Les avantages de l'apprentissage

- Un rythme d'alternance étudié pour répondre au mieux aux besoins de montée en compétence de l'apprenti, à la fois au sein de l'école et dans l'entreprise ;
- Une pédagogie innovante qui répond aux besoins de connaissances pratiques, applicables rapidement et adaptées à l'entreprise ;
- Un tutorat réalisé conjointement par un maître d'apprentissage de l'entreprise et un tuteur de l'école ;
- L'acquisition d'une expérience professionnelle, en mettant l'entreprise au cœur de la formation, pour une meilleure employabilité des diplômés ;
- Le financement d'une partie de la formation en étant salarié de l'entreprise.

Une formation par compétences

La montée en compétences des apprentis est fortement basée sur les missions réalisées et les expériences vécues au sein de l'entreprise, avec la mise en place de jalons de formation évalués à chaque semestre.

Des outils d'évaluation et auto-évaluation des compétences sont développés dans le cadre d'un livret numérique de l'apprenti.

L'ouverture à l'international

Un niveau d'anglais correspondant à un niveau B2 est exigé (785 au TOEIC).

Une mobilité internationale, d'une durée minimale de 8 semaines, réalisée dans le cadre des missions en entreprise et intégrée aux périodes d'alternance en entreprise.

Les conditions d'admission en FISEA

- Être accepté(e) en première année du cycle d'ingénieur par l'une des voies de recrutement ;
- Postuler en FISEA par mail à l'adresse ci-dessous avant la date de rentrée au plus tard ;
- En fonction des places disponibles, une session d'entretiens de motivation sera mise en place lors de la première semaine de la rentrée pour sélectionner définitivement les étudiants de FISEA ;
- Avec l'aide de l'école, les étudiants acceptés en FISEA auront alors une année pour trouver une entreprise afin d'effectuer les 2 années d'alternance.

Il est obligatoire d'avoir moins de 30 ans le jour de la signature du contrat pour pouvoir prétendre à l'apprentissage.

Contacts :

Pour tous renseignements et postuler en FISEA (si vous êtes recrutés) :

Contacter le service Alternance et des Relations Entreprises de l'EILCO

apprentissage-fisea@eilco.univ-littoral.fr

